**Modèle de lettre de demande de renonciation du paiement des loyers et charges**

Madame/Monsieur ............,

Société............ Nom du bailleur  
adresse Adresse du bailleur

Tel

mail

**Lettre Recommandée avec AR**  
Et par courriel : ....

A ......... (ville), le ....... 2020 (date),

**Objet**: renonciation du paiement des loyers et charges durant l’état d’urgence sanitaire – Covid-19

Madame, Monsieur,

 Je vous écris en qualité d’exploitant et de locataire du local commercial situé (adresse) faisant l’objet du contrat de bail commercial signé le …

# En raison de la situation de crise sanitaire et économique exceptionnelle liée à l’épidémie de coronavirus que connaît la France actuellement et conformément aux mesures adoptées par le gouvernement dans ce contexte (Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) :

# Mon établissement doit rester fermé

* OU
* Mon établissement subit une perte substantielle de chiffre d’affaires (préciser).

Compte tenu de l’impact de cette crise sur mon activité et les finances de mon entreprise, je me permets de vous demander **la renonciation aux loyers dus entre le [préciser des dates devant être comprises entre le …et le … 2020].**

Je me permets également de de vous préciser que Le gouvernement a proposé que soit introduit dans le projet de loi de finances pour 2021 **un crédit d’impôt pour inciter les bailleurs à annuler une partie des loyers dus par leurs entreprises locataires qui sont administrativement fermées ou particulièrement affectées par les restrictions sanitaires mises en œuvre**.

Ce dispositif évitera au bailleur de se retrouver confronté à un défaut de paiement ou à des impayés du locataire et permettra aux entreprises de bénéficier de loyers considérablement réduits.

**Le gouvernement a obtenu de la part des principaux représentants de bailleurs un engagement d’annulation portant sur le mois de novembre 2020.**

**Le dispositif, qui concernera en premier lieu les loyers du mois de novembre 2020, se traduit :**

* **pour les bailleurs d’entreprises de moins de 250 salariés, par un crédit d’impôt de 50 % des sommes abandonnées.**
* **pour les bailleurs d’entreprises de 250 à 5 000 salariés, par un crédit d’impôt de 50 % des sommes abandonnées, dans la limite des deux tiers du montant du loyer.**

Ainsi, au regard de ces circonstances exceptionnelles, je vous remercie de bien vouloir tenir compte de ma demande, afin *de permettre à ma société* de conserver une situation financière la plus stable possible et de *lui permettre de s’acquitter)* à nouveau et de manière pérenne, des loyers et charges locatives dus lorsque les différentes mesures prises par le gouvernement seront levées.  
   
Je vous remercie par avance pour votre soutien durant cette période, et, vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Monsieur / Madame...........

Dirigeant de la société ........